



# PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - NIVEAU II



## Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des membres du LPO Jean de Prades (Personnels et élèves) en permanence, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

## Lavage des mains

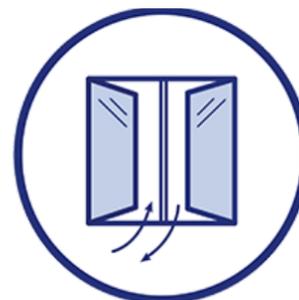
Le lavage des mains, soit avec de l'eau et du savon, soit avec une solution hydroalcoolique doit être réalisé :

- À l'arrivée au lycée Jean de Prades ;
- À l'entrée dans chaque salle de cours ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



## Ventilation des classes

- Ouverture obligatoire des fenêtres à 8h et 12h (par les agents) à 10h et 16h (par les enseignants) ;
- Si le temps le permet ouvrir un maximum les fenêtres ;
- Une ventilation des locaux **plusieurs fois par jour** est primordiale.



## Nettoyage et désinfection

**Pour l'élèves :**

- Nettoyage du matériel (table, chaise, matériel informatique...) en **début de cours** ;
- Les élèves utilisent en priorité la dotation **loRdi** de la Région Occitanie.

**Pour les personnels :**

- Nettoyage du matériel (bureau, chaise, matériel informatique, télécommande...) **en début de cours** ;
- Nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels (poignées de portes, interrupteurs...) **en début de cours**.

*Du produit virucide répondant à la norme NF 14476 est à disposition dans l'ensemble des salles de classe et dans les parties communes).*



## Limitation du brassage des élèves

- Les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés ;
- Le stationnement dans les couloirs est strictement interdit ;
- Les sorties de classe vers les sanitaires et l'infirmerie sont limitées aux urgences ;
- Pour faire face aux classes disposant d'un effectif important une organisation spécifique est retenue (Cf. Guide relatif au fonctionnement du lycée Jean de Prades) - *Modifications consultables sur Pronote* ;
- Dans la mesure du possible les élèves conservent la même salle de cours.



## Restauration scolaire

- La restauration scolaire doit être privilégiée ;
- Le lavage des mains est obligatoire avant et après le repas ;
- Impératif de respect des plages horaires et du planning d'organisation ;
- Les assises sont disposées en quinconce pour respecter la distanciation ;
- Ne retirer le masque qu'une fois installé à table ;
- Les pichets d'eau seront remplis à la fontaine à eau par un personnel et déposés sur les tables ;
- Durée du repas : 20 minutes maximum ;
- Un nettoyage des tables et des chaises est prévu après chaque passage ;
- Des couverts à usage unique en bois sont fournis et la distribution du pain est assurée par un personnel.

